

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – AMENDEMENT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date 19.01.2019	Heure 12h19	Numéro	Département(s) DDTE
	Annule et remplace			

Auteur(s) : Jean-Luc Pieren		Lié à :(obligatoire) ad 18.029
Titre : Amendement au projet de décret portant octroi d'un crédit de 17'100'000 francs destinés aux études et travaux relatifs au remplacement du Grand-Pont de La Chaux-de-Fonds		
Contenu : Art. 6 (nouveau) <u>Le Conseil d'État, au vu d'une intégration du projet au sein d'un patrimoine urbain d'une valeur universelle, organisera en bonne et due forme un concours d'architecture.</u> <u>L'article 6 devient 7.</u> <u>L'article 7 devient 8.</u> <u>L'article 8 devient 9.</u>		
Motivation (facultatif) : Compris dans le texte (« au vu d'une intégration du projet au sein d'un patrimoine urbain d'une valeur universelle »).		

Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) :		
Jean-Luc Pieren		
Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :